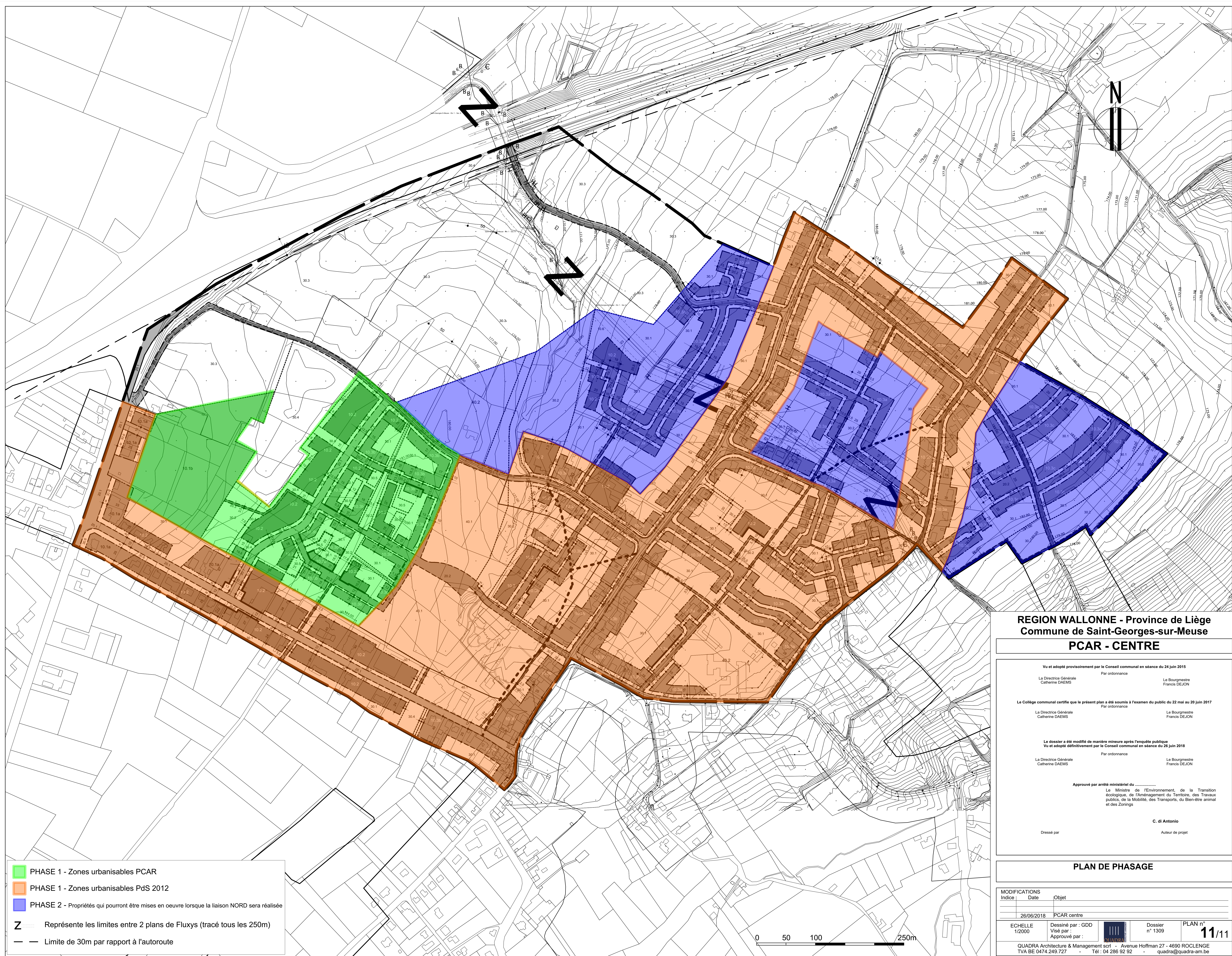




REGION WALLONNE - Province de Liège
Commune de Saint-Georges-sur-Meuse
PCAR - CENTRE

Vu et adopté provisoirement par le Conseil communal en séance du 24 juin 2015

Par ordonnance

La Directrice Générale Catherine DAEMS Le Bourgmestre Francis DEJON

Le Collège communal certifie que le présent plan a été soumis à l'examen du public du 22 mai au 20 juin 2017

Par ordonnance

La Directrice Générale Catherine DAEMS Le Bourgmestre Francis DEJON

Le dossier a été modifié de manière mineure après l'enquête publique

Vu et adopté définitivement par le Conseil communal en séance du 26 juin 2018

Par ordonnance

La Directrice Générale Catherine DAEMS Le Bourgmestre Francis DEJON

Approuvé par arrêté ministériel du

Le Ministre de l'Environnement, de la Transition écologique, de l'aménagement du territoire, des Travaux publics, de la Mobilité, des Transports, du Bien-être animal et des Zonings

C. di Antonio

Dressé par Auteur de projet

PLAN DE PHASAGE

MODIFICATIONS	Indice	Date	Objet
		26/06/2018	PCAR centre

ECHELLE 1/2000	Dessiné par : GDD Visé par : Approuvé par :		Dossier n° 1309	PLAN n° 11/11
QUADRA Architecture & Management scrl - Avenue Hoffman 27 - 4690 ROCLENGE TVA BE 0474.249.727 - Tél : 04 286 92 92 - quadra@quadra-am.be				

PHASE 1 - Zones urbanisables PCAR

PHASE 1 - Zones urbanisables PdS 2012

PHASE 2 - Propriétés qui pourront être mises en oeuvre lorsque la liaison NORD sera réalisée

Z Représente les limites entre 2 plans de Fluxys (tracé tous les 250m)

— Limite de 30m par rapport à l'autoroute